



Answers for the environment\*

> Nos réponses aux questions essentielles sur  
[www.siemens.com/answers](http://www.siemens.com/answers)

\*des réponses pour l'environnement

SIEMENS

ACTUALITÉS

AGENDA

PLATE-FORME BUSINESS

FORMATION

RÈGLEMENTATION

BOUTIQUE

CONTACT

EMPLOI

RECHERCHER :

OK

## Installations Seveso : les servitudes pas toujours indemnisables

REGLEMENTATION - WK-hsqe.fr - 21/11/2008



La Cour de cassation vient de confirmer une décision d'appel qui refusait de reconnaître indemnisable le préjudice subi par une société voisine d'une raffinerie de pétrole du fait de l'existence de servitudes d'utilité publique instituées autour du site de la raffinerie.



Estimant être dans l'impossibilité de trouver un locataire ou un acquéreur de l'immeuble dont elle est propriétaire en raison des servitudes existant sur le site du fait de la présence de cette installation Seveso, la demanderesse avait sollicité de l'exploitant de cette dernière l'indemnisation du préjudice résultant de ces servitudes.



La cour d'appel avait rappelé que l'institution des servitudes d'utilité publique prévues par l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ne pouvait, jusqu'à 2003, donner lieu à indemnisation que lorsqu'elle dérivait de l'installation d'un établissement dangereux sur un site nouveau. Et que, depuis la loi du 30 juillet 2003, non rétroactive, l'indemnisation était devenue possible à raison des risques supplémentaires créés par une installation nouvelle sur un site existant ou par la modification d'une installation existante nécessitant la délivrance d'une nouvelle autorisation.



La demanderesse n'ayant pas démontré l'existence d'un préjudice résultant d'un risque supplémentaire créé par de nouvelles installations de la raffinerie, c'est à bon droit que les juges d'appel ont pu en déduire que la moins-value de l'ensemble immobilier résultant de l'existence des servitudes ne constituait pas un préjudice indemnisable.

Une information WK | [HSQE](#)

- [Cass. 3e civ., 1er oct. 2008, no 07-15.717](#)
- [Derniers articles sur la directive Seveso](#)

© Tous droits réservés Actu-Environnement

Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [6230] / utilisation du flux d'actualité.



Réactions à cet article

Aucune réaction pour le moment ?

Profitez en : déposez la votre !



[Retour à l'accueil](#)

Aller plus loin...



Breviaire de l'Installation Classée  
2006/2007

Produits / services sur le thème



Savin Martinet Associés, Cabinet  
d'avocats conseils en droit des  
affaires et de l'environnement

Formation sur le thème



Aspects Pratiques du Droit des  
Installations Classées

Les fondamentaux de la  
réglementation incendie dans les  
ERP, les responsabilités juridiques

Offre d'emploi sur le thème



Consultant confirmé en  
environnement (33) H/F



Ingénieur de Projet Risques  
Industriels H/F



Chef de projet opérationnel  
- Saint Quentin en Yvelines  
H/F

Toutes les annonces "Risque technologique"



• [Qui sommes-nous ?](#) • [Presse](#) • [Audience](#) • [Partenaires](#) • [Nous contacter](#) • [Mentions légales](#) • [Recommander ce site](#) •



Actu-Environnement - © 2008 COGITERRA - C.N.I.L N°845317